



Département des HAUTES-ALPES
Arrondissement de Briançon
Canton de Briançon 1
Commune de LA SALLE LES ALPES

n°23.04.01

Rapporteur : Paul FIGVED

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 19 juillet 2023

Date d'affichage : 19 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois,

Le vingt-cinq juillet à dix-neuf heures,

Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de M. Emeric SALLE, Maire,

Etaient Présents :

Gilles PERLI, Jean-Michel DELBANO, Jean-Paul SALLE,
Virginie DEMONSSAND, Isabelle DESMALLE, Paul FIGVED, Natacha
SALLE, Jean-Claude VINATIER.

Nombre de Membres en exercice : 14

Nombre de Membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 14

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Magali BRECHU ayant donné pouvoir à Emeric SALLE
Muriel FINE ayant donné pouvoir à Gilles PERLI
Nathalie FORM ayant donné pouvoir à Jean-Michel DELBANO
Gaspard BOREL ayant donné pouvoir à Jean-Paul SALLE
Sophie PAUMOND ayant donné pouvoir à Virginie DEMONSSAND

Virginie DEMONSSAND a été élue secrétaire de séance.

Objet : Signature d'une convention de partenariat avec l'Association Environnement et Solidarité pour la mise en place d'une zone de réemploi sur le chantier de la Maison Médicale
--

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'Association Environnement et Solidarité porte un Atelier Chantier d'Insertion dans le domaine du réemploi des matériaux du bâtiment. A ce titre, l'association collecte, prépare et revend à prix solidaires ces matériaux afin qu'ils puissent être réutilisés.

Dans le cadre du chantier de construction de la Maison Médicale, il est proposé d'installer une zone de surplus afin que les matériaux y soient stockés en vue d'une récupération par l'Association Environnement et Solidarité.

Cette action de réemploi s'inscrit par ailleurs totalement dans la démarche environnementale de construction du bâtiment, labellisé « Envirobat BDM » niveau « Or ».

Vu la Directive n° 2008/98/CE qui impose au producteur de déchets le réemploi, le recyclage et la valorisation des déchets du BTP à hauteur de 70% en poids à partir de 2020 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de convention de partenariat pour la mise en place d'une zone de surplus sur le chantier de la Maison Médicale ;

Considérant l'opportunité de favoriser et faciliter le réemploi des matériaux sur le chantier de la Maison Médicale.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des membres votants :

- **APPROUVE** le projet de convention, annexé à la présente délibération, entre l'Association Environnement et Solidarité et la commune de La Salle les Alpes relatif à la création d'une zone de réemploi sur le chantier de la Maison Médicale ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance le 25 juillet 2023



Le Maire

Emeric SALLE